Communiqué de Presse

Affaire Fleurette : le CNPAV appelle à ce que Dan Gertler réponde personnellement de ses actes devant la justice néerlandaise

Kinshasa, le 27 novembre 2026, le journal néerlandais NRC a révélé dans un article du 26 novembre 2026 que des membres du CNPAV ont pris part à une procédure judiciaire visant à contester l'ordonnance pénale émise par le ministère public néerlandais (FIOD) à l'encontre de Fleurette, société appartenant à Dan Gertler, en mars 2026.

Lorsque la nouvelle de cette ordonnance pénale a été rendue publique, nous en avons reconnu l'importance historique. Pour la première fois, une entreprise appartenant à Dan Gertler a été officiellement reconnue coupable de corruption dans le cadre de ses activités dans le secteur minier en RDC. Il s'agit d'une étape importante vers une forme de redevabilité, ce qui ne saurait être sous-estimée.

Toutefois, ce n'est pas tout. Si cette reconnaissance officielle de culpabilité est une avancée positive, l'amende de 25 millions d'euros infligée est loin d'être proportionnelle aux pertes immenses que la corruption de Dan Gertler a fait subir à la RDC. Le CNPAV a évalué à plusieurs milliards de dollars les pertes engendrées par ses agissements; une situation qui n'a pas pris fin avec l'accord conclu en 2022 entre Ventora (société de Dan Gertler) et le gouvernement congolais, puisqu'il continue de percevoir environ 250 000 dollars par jour au titre de royalties provenant de KCC, Mutanda et Metalkol.

Non seulement cette amende ne représente qu'une infime fraction des sommes accumulées par Dan Gertler au cours des dernières décennies, mais il n'a, par ailleurs, fait l'objet d'aucune poursuite à titre personnel. C'est sa société, Fleurette, qui a été reconnue coupable, alors que lui-même ne l'a pas été, bien qu'il soit le propriétaire de fait de cette entité. Och-Ziff a dû payer en 2016 pour avoir fait affaire avec lui, Glencore a fait de même en 2024 pour la même raison, et Fleurette a été sanctionnée en tant qu'entreprise qu'il dirigeait. Pourtant, Dan Gertler semble toujours échapper aux conséquences de ses actes de corruption, malgré l'existence de preuves accablantes et le fait que des entités qui lui sont liées aient été contraintes de répondre de leur collaboration avec lui. Il est grand temps que Dan Gertler soit lui aussi confronté à la justice, pour tout le peuple congolais, privé de ses richesses au fil des années. Comme l'indique à juste titre l'article, la procédure par ordonnance pénale a été instaurée pour accélérer certaines démarches; elle ne saurait toutefois servir à éluder la redevabilité, en particulier lorsqu'il s'agit d'affaires « sensibles sur le plan politique et public ».

Nous ignorons quelle sera la décision du juge, mais il était impératif, pour une coalition qui souhaite lutter efficacement contre la corruption, de tenter cette démarche, qui s'inscrit pleinement dans le cadre du droit néerlandais ainsi que dans le mandat du CNPAV et des organisations concernées. La justice néerlandaise a manqué à son devoir de faire répondre les auteurs d'actes de corruption de leurs actions, ce qui a des répercussions sur des millions de Congolais. Il était de notre devoir d'essayer d'améliorer la situation, comme nous nous y employons depuis la création de cette coalition.

Nous espérons sincèrement que la justice néerlandaise reviendra sur sa décision initiale et permettra que les auteurs d'actes de corruption soient traduits devant un juge. C'est ce que mérite le peuple congolais.

À propos du CNPAV

Le Congo N'est Pas À Vendre (CNPAV) est une coalition d'organisations de la société civile engagée dans la lutte contre la corruption, les détournements de fonds publics et la mauvaise gouvernance en République démocratique du Congo.

Contacts presse

Jean-Claude Mputu, Porte-Parole, + 32498381139
Dirk Shaka, Coordonnateur, +243998855781

Autres contacts :
coordonnateur@cnpav.org
info@cnpav.org
www.corruptiontue.org

Press Release

Fleurette Case: CNPAV Calls for Dan Gertler to Be Held Personally Accountable Before Dutch Justice

Kinshasa - November 27th, 2026, The Dutch newspaper NRC has made public, through an article published on November 26th, 2026, the fact that CNPAV members have taken part in a legal action to appeal against the penal order that the Dutch public prosecutor (FIOD) issued against Dan Gertler's company Fleurette in March 2026.

When the news of the penal order came out, we recognised its historic importance. For the first time, a company belonging to Dan Gertler was officially found guilty of corruption for its activities in the DRC mining sector. This is an important step towards accountability and it should not be underestimated.

However, it is not the full story. While an official recognition of culpability is to be welcomed, the penalty of 25 million euros that was imposed was not at all proportionate to the immense losses that Gertler's corruption has caused to the DRC. CNPAV has calculated billions lost to Gertler's corruption, and this has not stopped with the 2022 agreement between Gertler's company Ventora and the Congolese government, because he is still receiving about $250,000 per day in royalties from KCC, Mutanda and Metalkol.

Not only was the fine a mere fraction of the money that Gertler has accumulated over the past few decades, but he was also not individually charged. His company, Fleurette, was found guilty, while he was not, despite the fact that he *de facto* owns Fleurette. Och Ziff paid in 2016 for doing business with him, Glencore paid in 2024 for the same reason, Fleurette paid as the company managed by him. However, he seems to always get away with corruption, despite ample evidence and despite entities affiliated with him being called to answer for their collaboration with him. It is high time Gertler faced justice as well, for all the Congolese people that have been deprived of their wealth over the years.

As it has been correctly pointed out in the article, the penalty order was created to speed up certain procedures, but it should not be used as a means to circumvent accountability, especially when it comes to "politically and publicly sensitive cases".

We do not know what the judge will decide, but trying was imperative for a coalition that wants to meaningfully fight corruption, through a procedure that is fully within the boundaries of Dutch law and within the mandate of CNPAV and the concerned organizations. Dutch justice has failed to go through with holding corrupt actors accountable, and this has an impact on millions of Congolese. It was our duty to try and make things better, as we have been trying to do since this coalition was created.

We sincerely hope that the Dutch justice will reconsider its previous decision and bring corrupt actors in front of a judge in a court of law. This is what Congolese people deserve.

About CNPAV

Le Congo N'est Pas À Vendre (CNPAV) is a coalition of civil society organisations committed to fighting corruption, the embezzlement of public funds and poor governance in the Democratic Republic of the Congo.

Press Contacts

Jean-Claude Mputu, Spokesperson, +32 498 381 139
Dirk Shaka, Coordinator, +243 998 855 781

Other contacts:

coordonnateur@cnpav.org
info@cnpav.org
www.corruptiontue.org